

**Séance ordinaire du 3 mars 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 3 mars 2014 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :      Monsieur      Réjean Major      Maire  
                         Monsieur      Luc Larivière      Conseiller  
                         Monsieur      Steve Lefebvre      Conseiller  
                         Monsieur      Yvon Pelletier      Conseiller  
                         Monsieur      Gaston Lacroix      Conseiller  
                         Monsieur      Pierre Parisien      Conseiller

Est absente :      Madame      Karo Poirier      Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2014-03-03-048

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de février 2014

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2014
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2014
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 28 février 2014
- 100-7 Résultats de l'appel d'offres #2014-01 – Location de la terre de la municipalité de Bouchette
- 100-8 Congrès de l'ADMQ 2014 – 11 au 13 juin 2014 – Centre des congrès de Québec
- 100-9 Commis de bureau – Heures de travail
- 100-10 Acquisition d'un bureau de travail – Directrice générale adjointe

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser
- 200-3 Congrès de l'ACSIQ – 16 au 20 mai 2014 – Hilton Place Bonaventure à Montréal

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Appel d'offres #2014-02 – Contrat d'entretien des chemins d'été
- 300-3 Appel d'offres #2014-03 – Contrat d'entretien du gazon
- 300-4 Appel d'offres #2014-04 – Contrat de nettoyage et balayage printanier des rues

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

- 500-1 Clinique santé Haute-Gatineau – Membre au sein du conseil d'administration

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant les mois de février 2014
- 600-3 Demande de dérogation mineure #2013-03 – 152 chemin de la Carpe
- 600-4 Demande de dérogation mineure #2013-05 – 114 chemin Richard
- 600-5 CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture et lotissement – 4519-84-3575 – 129 rue Principale

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

900-1 Centraide

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014**

M.B. 2014-03-03-049

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-4 Période de questions**

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Demandes d'informations

**0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de février 2014**

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de février 2014.

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

**100-1 Suivi des procès-verbaux**

**Réparations du camion incendie**

M.B. 2014-03-03-050

**Considérant** la résolution M.B. 2013-10-01-269, adoptée lors de la séance de conseil tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013;

**Considérant** que cette résolution concernait des travaux à exécuter sur le camion de service incendie;

**Considérant** que l'entrepreneur choisi pour lesdits travaux est maintenant un membre du conseil de la municipalité;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de retenir les services de « Soudure mobile Sylvain Lefebvre » afin de procéder aux travaux de réparation du camion de service incendie et ce, au même prix. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien réparation matériel roulant » (02-220-00-525).

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-2 Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2014-03-03-051

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2014 au 28 février 2014, pour un montant total de 3 366.77\$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2014**

#### **100-4 Approbation de la liste des virements de crédits**

#### **100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2014**

M.B. 2014-03-03-052

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2014 pour un montant total de 148 249.22 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 28 février 2014**

M.B. 2014-03-03-053

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 28 février 2014 pour un montant de 11 815.50\$ et d'autoriser les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-7 Résultats de l'appel d'offres #2014-01 – Location de la terre de la municipalité de Bouchette**

M.B. 2014-03-03-054

**Considérant** qu'un appel d'offres public a été effectué par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité pour la location de la terre de la municipalité et ce, conformément à la résolution M.B. 2014-01-13-010 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 13 janvier 2014;

**Considérant** qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été produit et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**Considérant** que deux soumissions ont été reçues pour cet appel d'offres de location;

**Considérant** que la plus haute soumission conforme est celle de « Gaston Lacroix » au montant de 1725\$ pour les cinq années ;

**Considérant** le paragraphe 5.1 de l'article 305 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités ;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de retenir la soumission la plus avantageuse pour la municipalité pour la location de la terre municipale soit celle de « Monsieur Gaston Lacroix » au montant de 1725\$ pour les cinq prochaines années (335\$ pour 2014, 340\$ pour 2015, 345\$ pour 2016, 350\$ pour 2017 et 355\$ pour 2018). Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents relatifs à cette entente de location.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-8 Congrès de l'ADMQ 2014 – 11 au 13 juin 2014 – Centre des congrès de Québec**

**M.B. 2014-03-03-055**

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser la directrice générale Madame Claudia Lacroix à participer au congrès de l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) qui aura lieu du 11 au 13 juin 2014, au Centre des congrès de Québec. Les dépenses reliées à ce congrès seront imputées au poste « Formation et perfectionnement » (02-130-00-454) et au poste « Frais de déplacements » (02-130-00-310).

**Adoptée à l'unanimité**

**100-9 Commis de bureau – Heures de travail**

**M.B. 2014-03-03-056**

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'augmenter les heures de travail de Janick Patry, commis de bureau, et ce, à 4 jours de travail par semaine.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-10 Acquisition d'un bureau de travail – Directrice générale adjointe**

**M.B. 2014-03-03-057**

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de procéder à l'acquisition d'un bureau de travail pour la directrice générale adjointe et ce, auprès du fournisseur de mobilier de bureau Gyva Buro Plus à Maniwaki. Cette dépense d'un montant de 1180\$ plus taxes sera imputée au poste « Immobilisations – Mobilier » (03-600-00-000).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

**200-1 Rapport d'activités du service incendie**

**Note au procès-verbal**

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de février 2014.

**200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser**

**Note au procès-verbal**

Les membres du conseil mandatent la directrice générale pour informer les deux municipalités rencontrées en février 2014, que la municipalité de Bouchette n'adhèrera pas avec eux en ce qui concerne le coordonnateur régional en sécurité incendie.

**200-3 Congrès de l'ACSIQ – 16 au 20 mai 2014 – Hilton Bonaventure à Montréal**

M.B. 2014-03-03-058

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser le directeur du service incendie, Richard Carle, à participer au congrès 2014 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), qui se tiendra à Montréal du 16 au 20 mai 2014. Cette dépense sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-220-00-454) et les frais de déplacements seront imputés au poste « Frais de déplacements » (02-220-00-310).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

**300-1 Rapport de l'inspecteur municipal**

**Note au procès-verbal**

L'inspecteur municipal a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois de février 2014.

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, mentionne que des camions demeurent stationnés sur la voie publique dans le secteur urbain de la municipalité durant la nuit.

### 300-2 Appel d'offres #2014-02 – Contrat d'entretien des chemins d'été

M.B. 2014-03-03-059

**Considérant** la résolution M.B. 2014-01-13-017 formant un comité pour l'étude du devis d'appel d'offres pour le contrat d'entretien des chemins d'été;

**Considérant** la rencontre que le comité a tenue afin de procéder à l'étude du devis;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres public pour le contrat d'entretien des chemins d'été pour une période de 3 ans et ce, avec le devis présenté.

#### **Adoptée à la majorité**

#### **Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre a proposé d'aller en demande de prix par invitation écrite et ce, pour une période d'un an. Sa proposition n'a pas été appuyée par un autre membre du conseil.

#### **Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre, enregistre sa dissidence sur la résolution adoptée.

### 300-3 Appel d'offres #2014-03 – Contrat d'entretien du gazon

M.B. 2014-03-03-060

**Considérant** la résolution M.B. 2013-03-04-073 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 mars 2013;

**Considérant** que le contrat octroyé à Pierre Parisien, était pour les années 2013 et 2014;

**Considérant** les résultats de l'élection municipale tenue le 3 novembre 2013;

**Considérant** la lettre déposée par monsieur Parisien, lettre mentionnant son retrait du contrat d'entretien du gazon pour l'année 2014;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour un contrat d'entretien du gazon d'une durée de deux années, 2014 et 2015 et une troisième année, 2016, en option. La dépense reliée aux frais de publication de cet appel d'offres seront imputées au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

#### **Adoptée à l'unanimité**

### 300-4 Appel d'offres #2014-04 – Nettoyage et balayage printanier des rues

M.B. 2014-03-03-061

**Considérant** que le contrat de nettoyage et balayage printanier est terminée depuis l'année dernière;

**Considérant** que l'option incluse au contrat d'entretien des chemins d'hiver en ce qui concerne le nettoyage et le balayage printanier des rues n'a pas été octroyé suite à l'ouverture des soumissions, voir la résolution M.B. 2013-10-01-270 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013;

**En conséquence**, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour un contrat de nettoyage et balayage printanier des rues d'une durée de trois années, soient 2014, 2015 et 2016. La dépense reliée aux frais de publication de cet appel d'offres seront imputées au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

500-1 **Clinique Santé Haute-Gatineau - Membre au sein du conseil d'administration**

M.B. 2014-03-03-062

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu que Gaston Lacroix, conseiller au siège numéro 5, soit le représentant de la Municipalité de Bouchette au sein de la Clinique Santé Haute-Gatineau et Monsieur Yvon Pelletier, conseiller au siège numéro 3, sera son substitut.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

600-1 **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de février 2014**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de février 2014 sont déposées.

600-3 **Demande de dérogation mineure #2013-03 – 152 chemin de la Carpe**



M.B. 2014-03-03-063

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 152 chemin de la Carpe;

**Considérant** que cette demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire;

**Considérant** que sur cette propriété on retrouve un terrain accidenté;

**Considérant** que sur cette propriété, un bâtiment accessoire ne pourra être construit selon la réglementation présentement en vigueur, à moins d'obtenir une dérogation mineure;

**Considérant** le règlement numéro 167, règlement régissant les dérogations mineures en vigueur sur le territoire de la municipalité;

**Considérant** que la hauteur du bâtiment sera de 16 pieds, alors la marge latérale à respecter est de 16 pieds;

**Considérant** que le demandeur a déposé une lettre d'approbation venant du voisin à l'effet que ce dernier accepte que ledit garage soit construit avec une marge latérale non-conforme aux règlements municipaux, et ce, tel que recommandé par les membres du CCU;

**Considérant** la recommandation formulée par les membres du CCU et ce, lors de la tenue de leur réunion en janvier 2014;

**En conséquence**, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'accorder cette dérogation mineure pour la propriété située au 152 chemin de la Carpe, à savoir la construction d'un bâtiment accessoire avec une marge latérale de 10 pieds, soit 6 pieds en deçà de la marge réglementaire qui est de 16 pieds et une marge par rapport au chemin de 36 pieds au lieu de 40 pieds. Il est de plus résolu d'inclure comme exigence la recommandation formulée par les membres du CCU soit exiger un certificat d'implantation relativement à cette construction et ce, afin de s'assurer que les marges accordées par cette dérogation mineure soient respectées.

**Adoptée à l'unanimité**

**600-4Demande de dérogation mineure #2013-05 – 114 chemin Richard**

M.B. 2014-03-03-064

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 114 chemin Richard;

**Considérant** que cette demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire, d'une superficie de 30x40 pieds;

**Considérant** que cette propriété ne respecte pas la superficie minimale d'un nouveau lotissement pour y construire un bâtiment principal;

**Considérant** qu'une résidence ne pourra être construite sur cette propriété;

**Considérant** le règlement numéro 167, règlement régissant les dérogations mineures en vigueur sur le territoire de la municipalité;

**Considérant** que la superficie du bâtiment à être construit est de 6.6% de la superficie du terrain;

**Considérant** que le maximum de superficie qu'un bâtiment accessoire peut avoir est de 5% de la superficie totale de terrain;

**Considérant** que les membres du CCU jugent cette demande comme étant une demande raisonnable;

**Considérant** que les autres exigences des règlements municipaux en vigueur sur le territoire de la municipalité seront respectées, soient les marges latérales, marge par rapport au chemin et marge arrière;

**Considérant la** recommandation favorable formulée par les membres du CCU relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la tenue de leur réunion en janvier 2014;

**Considérant** que les membres du CCU recommandent d'inscrire une clause à cette dérogation à savoir que le bâtiment construit ne pourra en aucun temps faire l'objet d'une demande de changement d'usage en vue de le transformer en bâtiment résidentiel;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'accorder cette dérogation mineure pour la propriété située au 114 chemin Richard, à savoir la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 6.6% de la superficie totale du terrain. Il est de plus résolu d'inclure à cette dérogation mineure une clause spécifiant que ce bâtiment ne pourra en aucun temps faire l'objet d'une demande de changement d'usage en vue de le transformer en bâtiment résidentiel.

#### **Adoptée à l'unanimité**

#### **600-5 CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture et lotissement – 4519-84-3575 – 129 rue Principale**

M.B. 2014-03-03-065

**Considérant** la demande déposée par Madame Pierrette Lacroix, pour l'aliénation d'une partie de terrain pour sa propriété située au 129 rue Principale, propriété ayant comme cadastre P22, rang 3 dans le canton de Bouchette et ayant une superficie de 414 800m<sup>2</sup> selon le rôle d'évaluation présentement en vigueur;

**Considérant** que la municipalité doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAQ), formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant ce type de demande ;

**Considérant** que selon la réglementation municipale en vigueur présentement ce genre d'aliénation est permise car la superficie minimale requise pour un nouveau lotissement est de 3715 m<sup>2</sup>;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de Madame Pierrette Lacroix, visant l'aliénation d'une parcelle de terrain pour sa propriété située au 129 rue Principale, propriété portant le matricule 4519-84-3575.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

**800-1 Plan de gestion du touladi au Québec 2014-2020**

M.B. 2014-03-03-066

**Considérant** la réception d'un communiqué de presse émis en date du 31 janvier 2014 par le ministre du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs concernant la gestion du touladi au Québec 2014-2020;

**Considérant** que de nouvelles règles entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> avril 2014, entre autres que la pêche d'hiver sera fermée sur tous les lacs où il y a présence de touladi;

**Considérant** que la pêche d'hiver est un moteur économique important pour la municipalité de Bouchette et que cette activité se pratique en famille;

**Considérant** que présentement, à notre connaissance, il n'y a aucune preuve que le touladi soit en danger;

**En conséquence**, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de revoir son plan de gestion du touladi et de permettre la pêche d'hiver sur tous les lacs de la municipalité. Il est de plus résolu de demander une meilleure surveillance et plus d'agents de conservation en fonction sur le territoire.

**Adoptée à l'unanimité**

**800-2 Élections municipales générales**

M.B. 2014-03-03-067

**Considérant** que les élections municipales générales au Québec se tiennent le 1<sup>er</sup> dimanche de novembre et ce, à tous les quatre (4) ans;

**Considérant** la résolution 2014-02-046 adoptée par la Ville de Gracefield demandant à la Première Ministre du Québec, madame Pauline Marois, d'étudier la possibilité de modifier la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en ce qui concerne la date de la tenue des élections municipales générales;

**Considérant** que les membres du conseil de la municipalité de Bouchette sont en accord avec ladite résolution;

**En conséquence**, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'appuyer la Ville de Gracefield en demandant une modification de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités afin de changer la date choisie pour la tenue des élections municipales générales.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 800-3 Proposition d'Éric Larivière – Plan d'hygiène

M.B. 2014-03-03-068

**Considérant** la proposition reçue d'Éric Larivière en vue de la préparation d'une offre gratuite d'analyse de nos besoins en produits d'hygiène;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater le personnel de la direction pour rencontrer monsieur Larivière afin qu'il puisse préparer une offre à la municipalité pour la fourniture de produits d'hygiène.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 800-4 Soccer Vallée-de-la-Gatineau - Tournoi de fin de saison

##### **Note au procès-verbal**

Cette correspondance du conseil d'administration de Soccer Vallée-de-la-Gatineau sera transmise aux membres de l'OPP de l'école de Bouchette afin de vérifier si ces derniers seraient intéressés à poser la candidature de la municipalité de Bouchette pour la tenue du tournoi de soccer de fin de saison 2014.

#### 800-5 Bourses de mérite scolaire – CSHBO – Établissement du Cœur-de-la-Gatineau

M.B. 2014-03-03-069

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'accorder une bourse de mérite scolaire d'un montant de 250\$ à un finissant de Bouchette du cinquième secondaire de l'Établissement du cœur de la Gatineau. Cette dépense sera imputée au poste « Dons » (02-702-90-499).

**Adoptée à l'unanimité**

##### **Note au procès-verbal**

Monsieur Yvon Pelletier, conseiller au siège numéro 3, sera le représentant de la municipalité lors de la remise de cette bourse.

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

#### 900-1 Centraide

M.B. 2014-03-03-070

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de tenir le déjeuner au profit de l'organisme Centraide le dimanche 6 avril 2014. Il est de plus résolu de débloquer des sommes d'argent pour les achats reliés à l'organisation de cette activité. Ces dépenses seront imputées au poste « Activités » (02-701-90-699).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Demande de dérogation mineure - délai d'étude
- Accusé réception
- Tonte de gazon à l'église
- Grand Lac Rond – Algues roses
- Rapport de caractérisation du Grand Lac Rond

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

M.B. 2014-03-03-071

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 12.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Réjean Major  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudia Lacroix, g.m.a.  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière